

CONTRÔLE URSSAF : REPÉRER LES FAILLES POUR FAIRE ANNULER LA PROCÉDURE !



Public concerné

Avocats, juristes et collaborateurs de cabinets

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

245 € HT / 294 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

François Taquet

Avocat au Barreau de Cambrai, spécialiste en Droit du travail et protection sociale.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- repérer les failles
- mettre en œuvre l'avis de contrôle
- défendre vos intérêts face à l'URSSAF
- proposer des solutions ouvertes au cotisant

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'échanges avec les participants, exemples et cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

Contenu

- > Séquence 1 : L'avis de contrôle
- > Séquence 2 : Le déroulement du contrôle
- > Séquence 3 : La procédure contradictoire
- > Séquence 4 : La mise en demeure
- > Séquence 5 : Les solutions ouvertes au cotisant
- > Séquence 6 : Contrainte et opposition à contrainte

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet



CONTRÔLE URSSAF : REPÉRER LES FAILLES POUR FAIRE ANNULER LA PROCÉDURE !

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Documentation
- Exemples
- Cas pratiques

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues

Formateur



Maître François Taquet
Avocat au Barreau de Cambrai

Professeur de Droit social (IESEG, Skema BS),
Rédacteur auprès de la plupart des revues juridiques, auteur de nombreux livres en droit du travail et sécurité sociale,
Rédacteur d'amendements sur les projets de loi en matière sociale à l'Assemblée Nationale, au Sénat et au Parlement européen,
Consultant international,
Avocat, spécialiste en Droit du travail et protection sociale.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

5 mn Présentation de la formation et du formateur
5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

35mn Séquence 1 : L'avis de contrôle

5 mn Pause

35mn Séquence 2 : Le déroulement du contrôle

5 mn Pause

35mn Séquence 3 : La procédure contradictoire

5 mn Pause

35mn Séquence 4 : La mise en demeure

5 mn Pause

30mn Séquence 5 : Les solutions ouvertes au cotisant

5 mn Pause

30mn Séquence 6 : Contrainte et opposition à contrainte

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H